

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00348**

**CONVENTION DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR AMENAGEMENTS  
SECURISATION RD15 EN TRAVERSEE DE SAINT-GENEST-LERPT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 55

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Marc ROSIER donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON, M. Roland GOUJON, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 24 septembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20190912-D20190034810

DATE D'AFFICHAGE :20190924

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019**

**CONVENTION DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR AMENAGEMENTS  
SECURISATION RD15 EN TRAVERSEE DE SAINT-GENEST-LERPT**

Par convention en date du 04 juin 2013, Saint-Etienne Métropole et le Département de la Loire se sont entendus pour le transfert à Saint-Etienne Métropole de certaines routes départementales. Ce transfert a donné lieu à transfert de charges.

Cette convention prévoit en son article 7 que le transfert de la RD 15 située sur la commune de Saint-Genest-Lerpt est assujéti à la réalisation préalable par les services départementaux de travaux d'amélioration, ces travaux devant faire l'objet d'une convention tripartite entre la commune, Saint-Etienne Métropole et le Département de la Loire pour définir les modalités financières, techniques et administratives.

Le Département de la Loire souhaite réaliser à l'automne 2019 une partie de ces travaux.

Par ailleurs, il est précisé que le Département ayant déjà retenu, lors du transfert de charges en 2013, le coût des travaux dévolus à Saint-Etienne Métropole (soit 94 573 €), cette dernière n'aura pas à verser cette participation.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention à intervenir entre Saint-Etienne Métropole, le Département de la Loire et la commune de Saint-Genest-Lerpt pour les travaux d'aménagements de sécurisation de la RD15 en traversée de Saint-Genest-Lerpt.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU